

# Rapport 2022

---

LOI ENERGIE-CLIMAT, ARTICLE 29

## **Cadre réglementaire**

Article 29 de la loi Energie Climat n° 2019-1147 du 08/11/2019.

Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Guide professionnel AFG/Deloitte sur la loi Energie Climat

## **Préambule**

L'article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de transition Energétique et cherche à coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie. Il modifie les articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.



## SOMMAIRE

I.	Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat .....	3
A.	Démarche générale de la société de gestion .....	3
1.	Prise en compte des critères ESG .....	3
2.	Reporting ESG .....	4
3.	Liste des produits .....	6
4.	Prise en compte des critères ESG dans l'attribution de mandats de gestion .....	7
5.	Engagements et partenariats de palatine AM .....	8
B.	Moyens internes attribués à l'ESG .....	9
1.	Moyens Financiers, humains et techniques .....	9
	Moyens humains .....	9
	Moyens techniques .....	9
	Moyens financiers .....	9
2.	Developpement des moyens internes attribues a l'ESG .....	10
C.	Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de la société de gestion ..	11
1.	Composition des instances de gouvernance .....	11
2.	Politique de rémunération .....	12
3.	Integration des critères esg dans le règlement interne des organes de gouvernance .....	13
D.	Stratégie d'engagement .....	14
1.	Périmetre .....	14
2.	Politique de vote .....	15
3.	Bilan de la stratégie d'engagement .....	18
4.	Bilan de la politique de vote .....	23
5.	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement .....	25
E.	Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles .....	28
1.	Part des encours alignés à la taxonomie de l'UE .....	28
2.	Part des encours exposés aux combustibles fossiles .....	29
F.	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	30
1.	Objectifs d'alignement à l'accord de paris .....	30
	Objectifs court terme - 2022 / 2024 .....	30

Objectifs moyen terme – 2025 / 2030 .....	30
Objectifs de long terme – 2030 / 2050 .....	30
2. Méthodologie utilisée.....	31
3. Résultats .....	31
4. Utilisation des indices de référence « Accord de Paris » pour les fonds indiciels .....	32
5. Rôle et usage dans la stratégie ESG.....	32
6. Changements liés à la stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris .....	33
7. Actions de suivi.....	33
8. Fréquence de l’évaluation.....	34
G. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	35
1. Respect des objectifs de la convention sur la biodiversité (1992).....	35
2. Contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité .....	35
Objectifs de court terme .....	35
Objectifs de moyen terme.....	36
Objectifs de long terme.....	36
3. Mesure de l’empreinte sur la biodiversité .....	36
H. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	38
1. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG .....	38
2. Description des principaux risques .....	40
3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques .....	41
4. Plan d’action pour la prise en compte des risques ESG .....	41
5. Estimation quantitative de l’impact des risques ESG.....	42
6. Evolution des choix méthodologiques .....	43

## I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

### A. DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION

#### 1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

En 2022, Palatine Asset Management a consolidé son positionnement de boutique de gestion premium résolument engagée sur l'ESG afin de répondre aux attentes de ses clients. Dans un environnement réglementaire ESG de plus en plus exigeant (Taxonomie, SFDR, MIFID, ...), nous avons revisité tous nos processus pour nous assurer de la robustesse de notre gestion et de la solidité des positions en matière de durabilité. Pour cela, l'équipe de gestion a été renforcée avec le recrutement d'un responsable de l'analyse et un analyste ESG junior. De plus, la gestion des fonds compte à présent sur des binômes de gestion pour une vision croisée à travers en particulier les dimensions durables des portefeuilles. Palatine AM a augmenté son accès aux bases de données ESG en nouant un nouveau partenariat avec Humpact (société de données extra-financières spécialisées sur les données sociales) en plus de Moody's Solutions ESG, Ethifinance et Trucost.

En complément de notre savoir-faire historique sur l'environnement à travers Palatine Planète, nous nous sommes mobilisés sur la partie « Sociale » de l'ESG en intégrant une stratégie d'investissement innovante axée sur l'Emploi Durable à travers le fonds Palatine Europe Sustainable Employment. Si la réduction de l'impact environnemental est désormais synonyme de performance financière à LT, on a encore tendance à minorer l'impact d'une gestion sociale de qualité dans la création de valeur économique à LT. Or le social, et l'emploi en particulier sont une opportunité financière à LT. C'est une compétence durable de l'entreprise, créatrice de valeur ajoutée. De plus, rendre l'économie plus verte ne pourra pas se faire aux dépens de la question sociale. C'est tout l'enjeu de la « transition juste ».

Enfin, la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'intégrer davantage les questions sociales dans les décisions financières : prise de conscience que le capital humain est la ressource naturelle la plus importante d'une entreprise. L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion du charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, application d'un filtre ESG, calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

A la fin de l'année 2022, notre offre de solutions d'investissement responsable compte 13 fonds article 8 et un fonds article 9, Palatine Europe Sustainable Employment. 5 fonds actions sont également labellisés ISR.

Notre approche, une gestion de conviction sur des thèmes d'avenir (transition énergétique, démographie, digitalisation) alliant performance et responsabilité, est engagée et transparente.

Depuis 2019 Palatine AM est signataire des PRI. Nous sommes membre de la commission Investissement Responsable de l'AFG et nous adhérons au code de transparence AFG-FIR-Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public. Notre politique d'engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG (en partenariat avec un ISS), un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI. En 2022 nous avons également systématisé l'industrialisation de nos reportings ESG. Palatine AM publie un certain nombre d'indicateurs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Une mesure de la contribution des portefeuilles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU est également calculée.

Un comité ISR (composé du Directeur Général, de la responsable de la compliance, de la responsable des investissements, des analystes ESG, de gérants) se tient mensuellement et aborde toutes les questions stratégiques concernant la gestion ISR.

Investir dans des entreprises plus durables, plus justes qui se soucient de leur impact environnemental, qui s'attachent à leur capital humain à travers des politiques sociales de qualité, et qui présentent une bonne gouvernance tel est notre objectif. Car notre raison d'être est de donner du sens et de la valeur à nos investissements.

---

## 2. REPORTING ESG

---

### PERIMETRE

Pour informer ses clients de la prise en compte dans sa politique d'investissement des critères ESG, Palatine AM publie trimestriellement un reporting extra-financier.

L'approche ISR de Palatine AM s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. En 2023, la société de gestion ambitionne de poursuivre l'intégration des critères ESG dans sa stratégie ISR et d'augmenter la fréquence de publication de ses reportings ESG. L'objectif est d'intégrer les principaux indicateurs extra-financiers au reporting financier pour rendre leur publication mensuelle et non plus trimestrielle.

La gestion ISR représente 90% des actifs gérés par Palatine AM au 31/12/2022.

---

### CONTENU

Le contenu des reportings ISR varie en fonction des objectifs propres à chacun des produits. Les indicateurs minimums suivis pour l'ensemble des produits ISR sont :

#### Empreinte carbone

Elle est calculée à l'aide des données fournies par notre partenaire Trucost et selon la méthodologie définie dans le modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de l'annexe I du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019.

$$\frac{\sum_i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement } i}{\text{valeur d'entreprise de la société } i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société } i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (Meur)}}$$

## Intensité carbone

Elle est calculée à l'aide des données fournies par notre partenaire Trucost et selon la méthodologie définie dans le modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de l'annexe I du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019.

$$\sum_i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement } i}{2 \text{ valeur actuelle de tous les investissements}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1,2 et 3 de la société } i}{\text{chiffre d'affaires (Meur) de la société } i} \right)$$

## Exposition aux combustibles fossiles

Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. L'identification de ces sociétés se fait à l'aide des données de Trucost.

## Pourcentage moyen de femme au comité de direction

Moyenne du pourcentage de femmes au sein des organismes de direction des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille. Nous nous basons sur les données de la société Trucost dont nous complétons la couverture en interne selon nos besoins. Le travail en interne se base sur les données publiques mises en ligne par la société ou sur le résultat d'actions d'engagement auprès des sociétés.

## Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants

Moyenne du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille. Nous nous basons sur les données de la société Trucost dont nous complétons la couverture en interne selon nos besoins. Le travail en interne se base sur les données publiques mises en ligne par la société ou sur le résultat d'actions d'engagement auprès des sociétés.

## Pourcentage de sociétés signataires du Pacte Mondial des NU

Part de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille par rapport au nombre de sociétés total de sociétés investies. Nous utilisons les données disponibles sur le site des Nations Unies.

## Risque physique

Score d'exposition du portefeuille aux incendies, à l'occurrence de vague de chaleur ou de froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, au stress hydrique, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou à des ouragans. Le score sur lequel nous fondons notre métrique nous est fourni par Trucost.

## Risque de transition







Pourcentage d'entreprises, pondéré par leurs poids dans le portefeuille, qui a une part de son chiffre d'affaires dans un ou plusieurs des secteurs suivants : exploitation souterraine ou à ciel ouvert de charbon bitumineux, extraction de pétrole brut, de pétrole de gaz naturel, de sable bitumineux, ou de gaz naturel liquide, forage de puits de pétrole ou de gaz et toutes autres activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières. Les données sur lesquelles nous fondons la prise en compte de ce rythme nous sont fournies par Trucost.

### 3. LISTE DES PRODUITS

Au 31/12/2022, 90% des encours gérés chez Palatine AM intègrent des critères ESG de manière contraignante dans leurs processus d'investissement.

Les portefeuilles proposés par Palatine Asset Management prennent en compte des critères ESG, bien que le degré d'importance accordé à ces critères puisse varier d'un produit à un autre.

#### Gamme de fonds Palatines Asset Management au 31/12/2022

	Nom du produit	Classe d'actif	Classification SFDR	% investissement durable	Label
Gestion ISR - avancée	Palatine Europe Sustainable Employment	actions	ART 9	100%	
	Palatine Planète	actions	ART 8	75%	
	Palatine Entreprises Familiales ISR	actions	ART 8	70%	
	Palatine France Emploi Durable	actions	ART 8	75%	
	Conservateur Emploi Durable	actions	ART 8	75%	
	Palatine France Small Cap	actions	ART 8	50%	
Gestion ISR	Palatine France Mid Cap	actions	ART 8	50%	
	Palatine Monétaire CT	monétaire	ART 8	30%	
	Palatine Monétaire Standard	monétaire	ART 8	30%	
	Palatine Impulsion Taux	obligataire	ART 8	30%	
	Palatine Opportunités 6 – 12M	obligataire	ART 8	30%	
	Palatine Taux Variable	obligataire	ART 8	30%	
	Palatine Amérique	obligataire	ART 8	0%	
Intégration ESG	Palatine Global Assets	mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Prudent	mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Equilibre	mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Dynamique	mixte	ART 6		

Les fonds les plus engagés dans la prise en compte de la performance extra-financière incluent une gestion ISR et comportent des produits classifiés article 8 ou 9 selon la SFDR et labellisés ISR ou France Relance. Les 5 fonds labellisés ISR au 31/12/2022 représentaient 13.06% des actifs sous gestion à cette période. L'ambition de Palatine AM pour 2023 est de continuer à augmenter la part de fonds labellisés.

Le label ISR permet de structurer et de démontrer de la qualité de la stratégie ESG du fonds. Il engage aussi la société de gestion à développer une politique d'engagement actionnarial pour les valeurs détenues au sein des fonds détenant le label ISR.

En parallèle de ses ambitions de labellisation, Palatine AM a la volonté d'améliorer la classification SFDR de ses portefeuilles en particulier en classant les fonds mixtes en article 8 au sens de la SFDR.

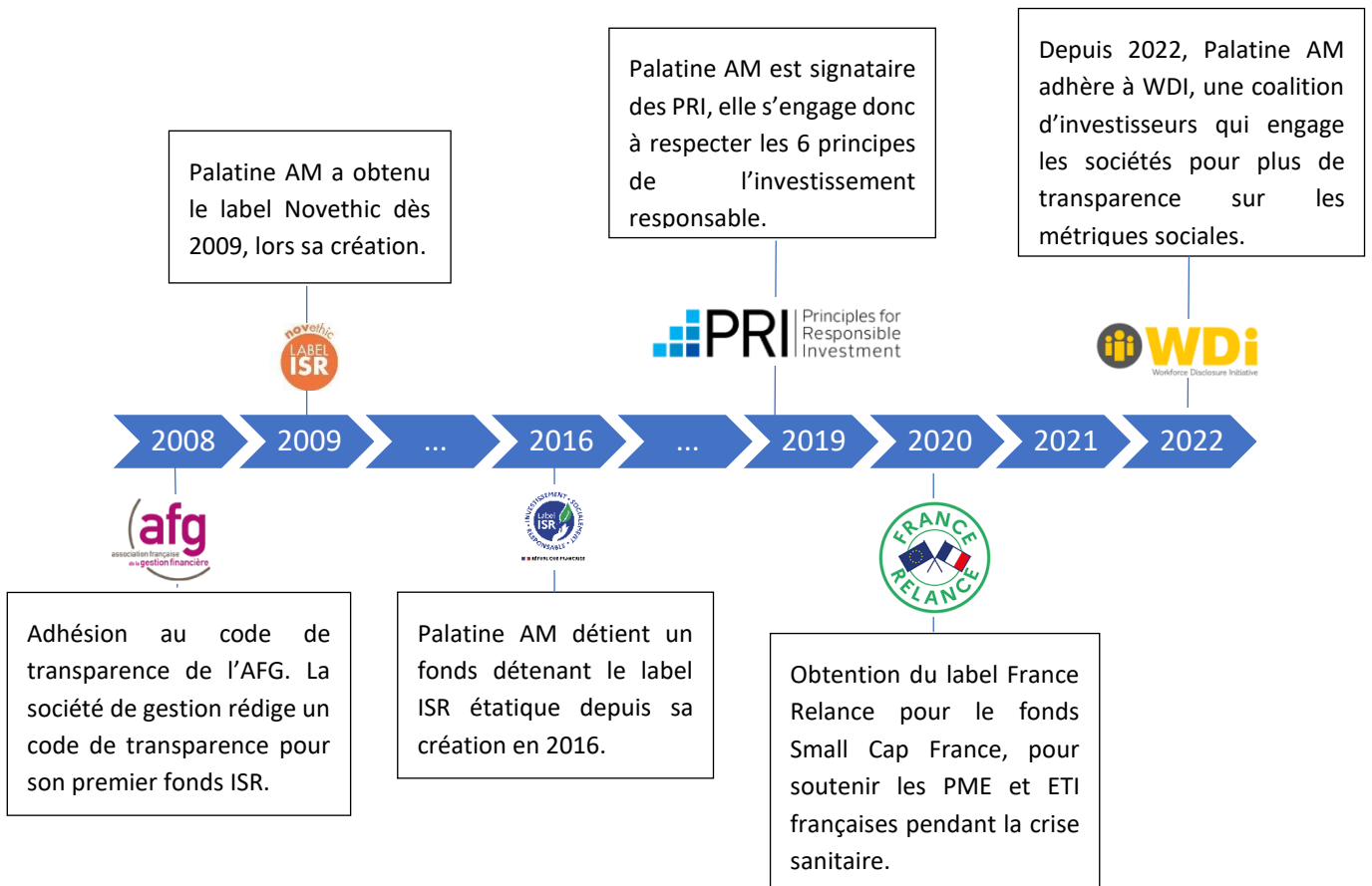
---

#### 4. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DE MANDATS DE GESTION

Non applicable en 2022 au sein de Palatine AM.



## 5. ENGAGEMENTS ET PARTENARIATS DE PALATINE AM



## B. MOYENS INTERNES ATTRIBUES A L'ESG

### 1. MOYENS FINANCIERS, HUMAINS ET TECHNIQUES

#### MOYENS HUMAINS






L'équipe de recherche ESG est sous la responsabilité Marie-Pierre Guern en charge des questions ISR depuis 16 ans chez Palatine AM et directrice de la gestion depuis octobre 2021. Elle se compose de d'un gérant spécialiste de l'analyse ESG et de 2 analystes ISR, Pierre-Olivier GIRAUD et Clothilde Marlin.

De plus, en dehors de l'équipe spécialisée ISR, 6 gérants sont impliqués dans le déploiement de la stratégie ESG de Palatine AM à travers leurs processus d'investissement.

Ainsi, à fin 2022, les moyens humains consacrés à l'analyse ESG représentaient 3 ETP, soit 11% des effectifs de la société de gestion.

#### MOYENS TECHNIQUES

La recherche ESG s'appuie sur des ressources techniques externes. En effet, Palatine AM complète les informations publiées par les entreprises elles-mêmes par les données collectées via des agences de notation extra-financières, des analyses de brokers, des fournisseurs de données spécialisés ... Ainsi, la société de gestion était au 31/12/2022 engagée auprès des fournisseurs de données suivants :

- Moody's Solution ESG : Agence de notation ESG utilisée par Palatine AM pour les larges capitalisations boursières. 
- Ethifinance : Agence de notation ESG utilisée principalement pour les petites et moyennes entreprises. 
- Humpact : Fournisseurs de données sociales sur l'emploi en France et en Europe. 
- S&P Capital IQ ESG : Fournisseurs de données sur l'impact climatique des portefeuilles 
- Brokers : Analyses de marché.
- ISS : Proxy pour l'aide à la décision des votes en assemblée générale 

Chez Palatine AM, l'ESG est vu comme un puissant levier de performance sur le long terme c'est pourquoi les moyens humains et techniques mis en place en 2022 devraient être renforcés au cours de l'exercice 2023. L'objectif est de renforcer l'équipe d'analystes ESG, d'élargir l'accès aux bases de données et développer de nouveaux engagements pour obtenir plus de données ESG notamment en ce qui concerne la biodiversité.

#### MOYENS FINANCIERS

La société de gestion a consacré 261k € en 2022 pour acquisition de données ESG. Ce budget concerne uniquement l'achat de ressources techniques externes.

---

## 2. DEVELOPPEMENT DES MOYENS INTERNES ATTRIBUES A L'ESG

---

### MOYENS HUMAINS

---

Au cours de l'année 2022, la société de gestion a mis en place des séances de formation dispensées en interne. L'équipe spécialisée ESG a organisé des sessions de formation auprès des gérants de portefeuilles. Il y a eu 3 sessions d'une heure entièrement dédiées à l'ESG.

En parallèle de ce temps de formation dédié, des échanges continus ont lieu entre les gérants et l'équipe ISR pour faciliter l'intégration des critères ESG dans la gestion de Palatine AM.

Enfin, la société de gestion a également renforcé les moyens humains dédiés à l'ESG. Au cours de l'année 2022, elle a recruté en CDI un nouvel analyste ESG et un gérant spécialiste de l'ESG - titulaire du CFA ESG Investing.

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

---

Courant 2022, Palatine AM a étendu certains de ses contrats avec ses fournisseurs de données extra-financières et a décidé d'allouer une part de son budget formation 2023 au financement du CFA ESG Investing pour l'ensemble des membres de son équipe de gestion. Les gérants passeront cette certification en 2024.

---

## 1. COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le comité de direction se compose de membres sensibles aux problématiques ESG. L'ensemble de ses membres témoignent d'une forte détermination à poursuivre leur montée en compétences sur ces sujets. C'est pourquoi un plan de formation global a été déployé au cours de l'exercice 2022.

L'arrivée de Michel ESCALERA en juin 2021 à la direction de Palatine AM, fort d'une solide expertise ESG en Espagne, et la présence de Marie-Pierre Guern au comité de direction ont permis d'enrichir les connaissances des problématiques ESG de ce comité.

En 2021, la prise en compte des risques de durabilité dans les process d'investissement n'étant encouragée que pour une partie des fonds gérés, la politique de rémunération n'en tenait compte que partiellement dans la détermination des bonus. Depuis 2022 et le déploiement de l'ESG sur la majeure partie de la gamme d'OPC, la politique de rémunération détaille les attendus ESG dans les objectifs de la direction générale et de la direction de la gestion, la politique ne détaillant les objectifs que des membres du comité de direction. Pour les autres collaborateurs, notamment les gérants, la prise en compte des risques de durabilité fait partie des critères retenus dans les évaluations de fin d'année.

---

## 2. POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds.

- Alignement d'intérêt : la politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des gestionnaires et des OPC (OPCVM et FIA) qu'ils gèrent ou à ceux des investisseurs des OPCVM et des FIA et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- Les différents organes (Comité des rémunérations, Conseil d'Administration, Comité social économique) dans l'exercice de leur fonction de gouvernance ou de surveillance adoptent et réexaminent régulièrement au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération.
- La société de gestion procède, en outre, à une réévaluation au moins annuelle de la politique de rémunération.
- Pas de bonus garanti : la rémunération variable garantie est exceptionnelle, elle ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.
- Pas de golden parachute : les paiements, liés à la résiliation anticipée d'un contrat, correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale. Ainsi, une politique pleinement souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.
- La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance.
- La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle.
- Le paiement d'une part substantielle, au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, n'est pas reporté compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement des OPCVM et des FIA. Cette mesure, en accord avec l'AMF, n'a pas été mise en place du fait du plafonnement des variables à 100 % du fixe et à 200 000 € annuels pour la plupart des collaborateurs (ancien seuil de 100 k€ pour le principe de proportionnalité passé à 200 k€ en 2022).

---

### 3. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Les administrateurs comptaient 17% de femmes au 31/12/2022.

Bien que le conseil d'administration n'intègre pas directement des critères ESG dans son règlement intérieur, la dimension RSE fait dorénavant partie des données regardées.

### 1. PERIMETRE

La stratégie d'engagement est détaillée au sein de la politique d'engagement actionnarial de Palatine AM disponible sur [Réglementation - Palatine Asset Management \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com). Elle s'articule en 3 axes principaux, l'engagement par le dialogue, l'engagement collaboratif et l'engagement par l'exercice du droit de vote.

L'engagement par le dialogue mené par Palatine AM a pour ambition de toucher toutes les entreprises présentes au sein des portefeuilles de la société de gestion. Les actions d'engagement sont renforcées et priorisées pour les sociétés présentes au sein des fonds labellisés ISR ou ayant une gestion ISR.

Dans certains cas, l'engagement peut également concerner des entreprises pas encore présentes au sein des portefeuilles de Palatine AM lorsque leurs résultats financiers sont attractifs mais que les performance ESG sont contraires à la démarche ISR de Palatine AM.

L'engagement par l'exercice du droit de vote de Palatine AM s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS pour :

- les sociétés composant l'indice CAC40,
- les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR,
- les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière
- les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

---

## 2. POLITIQUE DE VOTE

---

### PRINCIPES DE LA POLITIQUES DE VOTE

Palatine AM veille à exercer son droit de vote sur la base du contexte spécifique de l'entreprise, notamment par la prise en compte de ses orientations stratégiques à moyen et long terme, et de sa politique environnementale et sociale. Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi Palatine AM adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- une action, une voix,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA

En particulier, les gérant se réfèrent aux principes suivants selon les différents types de résolutions soumises aux assemblées générales :

- Les décisions entraînant une modification des statuts : encourager les pratiques ayant un effet positif sur le droit des actionnaires y compris les actionnaires minoritaires.
- L'approbation des comptes et l'affectation des résultats : encourager la mise à disposition des informations exactes sur les résultats de la société, ainsi que sur son évolution.
- Le quitus : dans la mesure où le quitus restreint le recours à des actions en responsabilité des mandataires sociaux, il n'est pas conforme à la protection des intérêts des actionnaires.
- La nomination et la révocation des organes sociaux : encourager l'indépendance des administrateurs ou des membres du Conseil de surveillance.
- Les conventions règlementées : encourager la complétude des informations sur la base desquelles les votes seront exprimés. Les conventions doivent être signées dans l'intérêt de tous les actionnaires, leurs clauses doivent être équitables au regard des intérêts de tous les actionnaires.
- Les opérations sur capital :
  - o Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) : L'AFG considère comme acceptables les autorisations d'augmentation de capital avec DPS, qui, potentiellement cumulées, ne représentent pas plus de 50 % du capital.
  - o Augmentation de capital sans DPS : L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital sans DPS et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital. Les autorisations d'augmentation de capital sans DPS avec délai de priorité obligatoire d'un minimum de 5 jours, potentiellement cumulées, ne devraient pas excéder 20% du capital, sauf à ce qu'un pourcentage plus élevé puisse être justifié par des circonstances particulières formellement expliquées. L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées



- par la société émettrice (par exemple : augmentation de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).
- Dispositifs anti-OPA : L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de tels dispositifs. L'AFG souhaite que les résolutions proposées n'intègrent pas de dispositions ambiguës, et demande notamment que les résolutions relatives au rachat d'actions mentionnent explicitement que le rachat d'actions en période d'offre publique est exclu.
  - Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital : les émissions et rachats de titres doivent être justifiés et limités en temps et montants. Ils ne doivent pas être utilisés comme des mesures anti-OPA.
  - La désignation des contrôleurs légaux des comptes : encourager l'indépendance des contrôleurs légaux des comptes et la transparence de leurs rémunérations.
  - La transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants et administrateurs
    - Actions gratuites : Les autorisations d'actions gratuites doivent préciser les critères de performance sur la base desquels ces actions seront attribuées
    - Indemnités de départ des mandataires sociaux : Ne doivent pas excéder un montant correspondant à deux fois la rémunération annuelle, fixe et variable, hors indemnités conventionnelles.

La société n'exclut aucune possibilité de choix de mode de vote et la politique de vote est, sauf exception, la suivante :

- Résolutions qui ne paraissent pas contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires et aux principes de la politique de vote (décrits dans la question ci-dessus) : les pouvoirs sont confiés au Président de la société.
- Résolutions tendant à affaiblir le rôle de l'actionnaire minoritaire ou allant contre son intérêt : vote contre.
- Résultats inférieurs à ce que la société a fait espérer : abstention ou vote contre

---

#### MODE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTES

PALATINE AM exerce les droits de vote des OPC par le mode courant du vote par correspondance (mail) ou électronique. Cependant elle n'exclut, si elle le juge nécessaire, aucune autre possibilité de mode de vote, tel que :

- Participation physique à l'Assemblée Générale ;
- Vote par procuration.

Les gérants participent aux votes en suivant les recommandations d'ISS pour l'ensemble des sociétés françaises et étrangères, ainsi que pour l'ISR et le développement durable.

Pour la France, le Middle Office édite les bulletins de vote et les transmet à la gestion pour signature. Les bulletins dûment visés sont ensuite envoyés par mail au teneur de compte-conservateur (TCC).

Hors France, le vote est effectué via le système ISS qui est relié directement au TCC. En l'absence de recommandations d'ISS quatre jours ouvrés avant l'assemblée, les bulletins de vote sont saisis, après analyse, soit en participant au vote pour les résolutions importantes sous la responsabilité de la

Directrice de la Gestion (qui a une voix prépondérante dans la prise de décision du vote), soit en donnant pouvoir au Directeur Général.

### 3. BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT

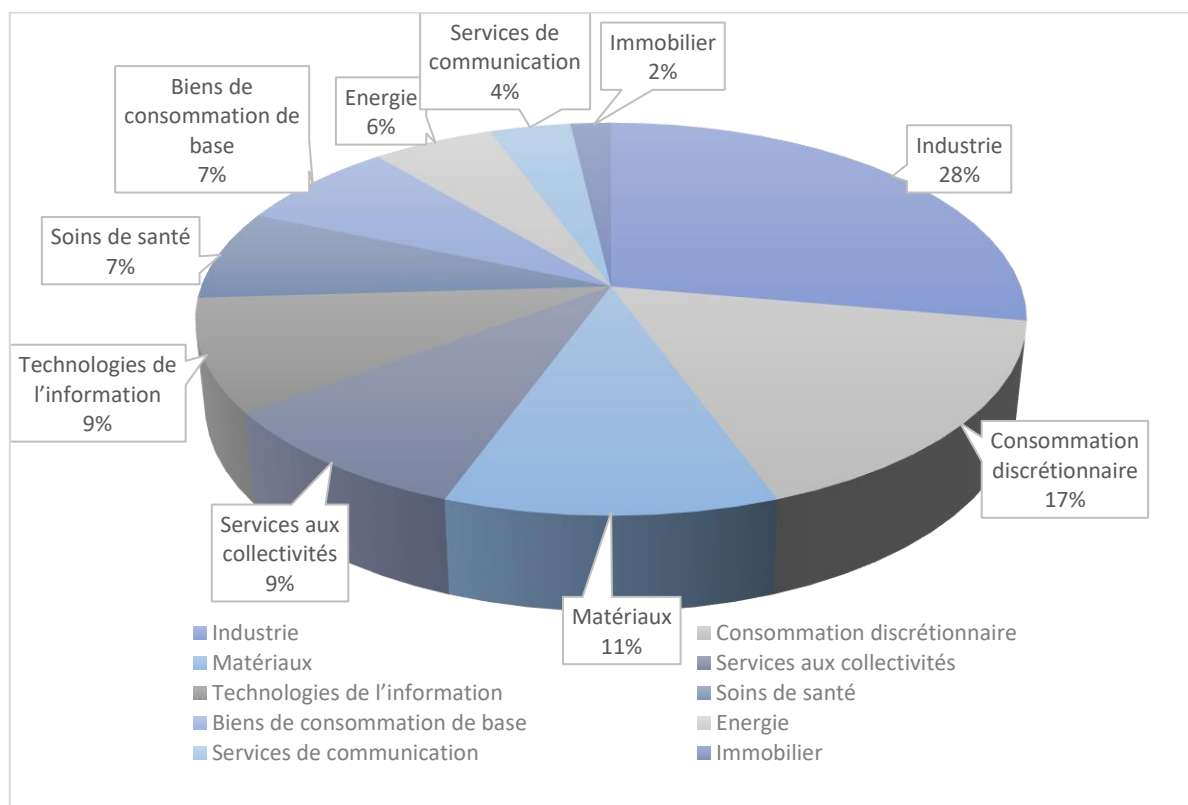
#### TYPES D'ENGAGEMENTS

Palatine AM a renforcé son engagement sur l'année 2022 auprès d'une cinquantaine de sociétés détenues en portefeuille, comme détaillé ci-dessous par type d'engagement, secteur, thèmes et thématiques. Sur les cinquante-six engagements dédiés à l'ESG et réalisés sur l'année 2022, cinquante entreprises ont été ciblées. 18% des engagements ont été réalisés en direct (One-on-One) lors de forum ou à la suite de demandes d'entretiens sur des thématiques précises. Les 82% restants ont été des engagements réalisés lors de réunion de groupe.

Types d'engagements	Nombre total d'engagements ESG	Pourcentage
Group meetings	46	82%
One-on-one	10	18%
Total d'engagement	56	100%

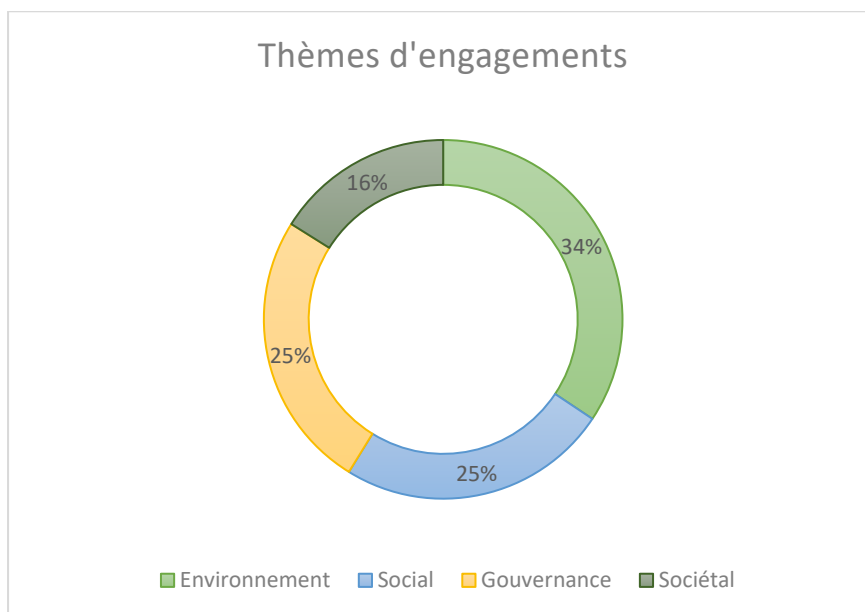
#### REPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ENGAGEES

Concernant la répartition sectorielle des entreprises engagées, les 5 principaux secteurs représentent 74% des engagements avec : l'industrie (28%), la consommation discrétionnaire (17%), les matériaux (11%), les services aux collectivités/Utilities et les technologies de l'information (9%)



## PRINCIPAUX THEMES D'ENGAGEMENTS

Les engagements ESG ont été regroupés en quatre thèmes : « Environnement (34%) », « Social (24%) », « Gouvernance (25%) » et « Sociétal (16%) » auxquels sont rattachés une soixantaine de thématiques en lien avec notre modèle d'analyse fondamentale.



Nous avons poursuivi le suivi de nos engagements environnementaux et climatiques avec en priorité le scope 3, la stratégie environnementale et les impacts inhérents au modèle d'affaires, trajectoire climat et validation des objectifs par la Science-Based Target Initiative. L'accent a également été porté sur la biodiversité, sa prise en compte par les entreprises avec une priorité pour les secteurs intensifs afin de mieux appréhender son risque et sa prise compte dans nos investissements.

Concernant l'aspect social, les deux principales thématiques qui ressortent sont la diversité ainsi que la santé et la sécurité sur le lieu de travail incluant le turnover, l'absentéisme et l'accidentologie y compris les accidents mortels. Ces deux thématiques ont été complétées par la formation et la politique ressources humaines, la qualité de l'écoute, la satisfaction des salariés et la diversité au sein des équipes. 2022 aura également été marquée par la montée des tensions et des conflits sociaux sur fonds de revendications salariales liées à l'inflation qui nous ont amené à renforcer nos engagements sur ces aspects « Capital Humain ».

Concernant la gouvernance, les principales thématiques abordées portaient sur le niveau des rémunérations, la transparence, l'inclusion des critères ESG dans les rémunérations et le déploiement de la stratégie RSE/développement durable. De plus, compte tenu des événements géopolitiques majeurs ayant eu lieu en février 2022 entre la Russie et l'Ukraine, nous avons souhaité engager les entreprises sur leur position par rapport au conflit russo-ukrainien et leurs expositions aux sanctions internationales adoptées. Pour cela, nous avons utilisé la liste CELI des entreprises établit par de l'université de Yale pour cibler nos actions d'engagement.

Concernant l'aspect sociétal qui englobe des thématiques telles que la mission/raison d'être de l'entreprise, les ODD, l'impacts et l'accès des produits et services, ou encore les communautés locales et la philanthropie, c'est la chaîne de valeur qui ressort des principales thématiques abordées. En effet,

l'année 2021 avait été marquée par les disruptions des chaînes de valeur héritées de l'arrêt des économies pendant la période de la pandémie. De plus, certaines industries (aluminium, verrier, chimie...) sont très sensibles au prix de l'énergie et dépendent de l'approvisionnement en gaz, qui était pour près de 40% en provenance de Russie. En outre, plusieurs sous thématiques ont été regroupées dans la thématique « chaîne de valeur » à l'instar de l'approvisionnement en énergie mais également en métaux stratégiques, dits critiques pour la transition (cuivre, nickel, cobalt, manganèse...), de l'intégration de critères ESG/RSE dans des audits et évaluations, des achats responsables ou encore de l'engagement fournisseurs.

## ENGAGEMENTS PAR FONDS

Le calcul du taux d'engagement sur l'année a été fait sur un an glissant entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 afin d'éviter les erreurs liées à la sortie d'un titre au cours de l'année. Le poids d'une entreprise dans le portefeuille est calculé selon le nombre de jours de détention de l'émetteur, ce qui permet d'obtenir le poids de l'entreprise « lissé » sur un an et le nombre d'émetteurs détenus sur l'année. Nous avons retenu un nombre d'émetteurs uniques engagés afin de ne pas avoir de double comptage. En effet, certaines entreprises ont été engagées à deux reprises au cours de l'année du fait d'événements inattendus ou de précisions demandées sur une thématique particulière.

Les taux d'engagement par portefeuille « larges caps » ayant eu une gestion ISR au cours de l'exercice 2022 atteignent presque 50% en termes de poids des émetteurs détenus. A noter, la forte progression de l'engagement sur la plupart des fonds, passant de 35 entreprises rencontrées en 2021 à 56 en 2022 (+60%), en lien avec le renforcement de l'équipe ESG.

Fonds	Poids (%) des émetteurs engagés en 2022	Poids (%) des émetteurs engagés en 2021	Δ Variation (%)	Emetteurs uniques engagés en 2022	Emetteurs uniques engagés en 2021	Δ Variation (%)
PALATINE PLANETE (ISR)	55,36%	32,41%	↑ 71%	19	10	↑ 90%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT (ISR)	49,35%	28,24%	↑ 75%	18	9	↑ 100%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES (ISR)	45,74%	22,79%	↑ 101%	22	14	↑ 57%
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (ISR)	49,68%	28,13%	↑ 77%	22	11	↑ 100%
PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE (ISR)	50,25%	24,68%	↑ 104%	22	13	↑ 69%
PALATINE FRANCE MID CAP	29,50%	10,81%	↑ 173%	12	5	↑ 140%
PALATINE FRANCE SMALL CAP (Label Relance)	12,46%	11,74%	→ 6%	4	3	→ 33%
Total emetteurs engagés				56	35	↑ 60%

On constate un quasi-doublement des engagements pour plus de la moitié des fonds en termes de nombre d'émetteurs engagés. Le fonds *Palatine Planète* se distingue par le plus fort taux d'engagement en termes de poids des émetteurs engagés dans le portefeuille et atteint 55.4%.

Le fonds *Palatine France Emploi Durable* enregistre la plus forte progression en termes de poids d'émetteurs engagés dans le portefeuille suivi par *Palatine Entreprises Familiales* et *Conservateur Emploi Durable*.

---

## ENGAGEMENT POUR LES FONDS MONETAIRES ET OBLIGATAIRES

Nous maintenons un dialogue nourri et riche avec les émetteurs afin de clarifier certaines politiques ou objectifs ESG construit sur les mêmes principes que pour les actions.

---

## ENGAGEMENT COLLABORATIF

En 2022, Palatine AM a renforcé son engagement collaboratif au travers de son adhésion à la « *Workforce Disclosure Initiative (WDI)* », émanation de *Share Action* initiative créée conjointement en 2005 par l'un des plus gros fonds de pension britannique (USS) et le réseau *People&Planet* (groupe étudiant britannique).

Aujourd'hui *Share Action* s'est étendue au système financier incluant non seulement les fonds de pension, mais également les gestionnaires d'actifs, les assureurs et les banques. *Share action* produit une recherche approfondie et travaille avec les investisseurs institutionnels sur l'engagement actionnarial en lien avec des thématiques clés comme le changement climatique, l'égalité des salariés et travailleurs ou encore la santé.

WDI est une plateforme soutenue par 140 investisseurs institutionnels pour la publication de données sur la main-d'œuvre des entreprises, couvrant à la fois les opérations directes et les chaînes d'approvisionnement.

Elle couvre dix domaines de management de la main-d'œuvre : la gouvernance, l'évaluation des risques, les statuts contractuels et la rémunération, la diversité des sexes, la stabilité, la formation, le bien-être et les droits du travail. L'enquête WDI s'applique à tous les secteurs d'entreprise et couvre toutes les régions géographiques.

L'initiative a permis d'obtenir de nouvelles informations de la part de 118 des plus grandes entreprises cotées. Au cours de ses trois premières années d'existence, WDI a permis d'améliorer significativement les rapports sur le Capital Humain des entreprises.

Le rapport 2022 est disponible en accès libre sur le site du WDI.

En 2022, nous avons proposé une vingtaine d'émetteurs sur la liste 1009 entreprises qui ont été proposées par les investisseurs au WDI. Au total, 167 (16.55%) ont répondu à l'enquête, quand 126 (12.5%) ont refusé d'y répondre. 117 (11.60%) ont été approché par l'équipe du WDI avec un engagement sur mesure mais n'ont également pas répondu et 53 (5.3%) ont fait l'objet d'un engagement en direct avec l'équipe du WDI ou un investisseur signataire.

Concernant nos fonds, nous avons disposé dans le tableau ci-dessous la répartition des entreprises engagées et leur poids correspondant sur l'année dans le fonds. Sans surprise, les larges caps et les fonds ayant pour thématique l'emploi sont surreprésentés.

Fonds	Taux d'engagement WDI	Nombre d'entreprises engagées
PALATINE PLANETE	27,97%	8,00
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	40,31%	11,00
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	24,35%	11,00
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	44,81%	11,00
PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE	48,03%	12,00
PALATINE FRANCE MID CAP	0,00%	-
PALATINE FRANCE SMALL CAP	0,00%	-

#### 4. BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE

Au cours de l'exercice 2022, Palatine AM a exercé ses droits de vote lors de 131 assemblées générales qui ont concerné l'Europe entière hors pays à POA (power of attorney).

Le taux de participation global ressort à 94%, ainsi les grands principes de la politique de vote ont été respectés.

1 - Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote :

Pays	Nbre de sociétés dans lesquelles PAM détenait des droits de vote	Nbre d'AG dans lesquelles PAM détenait des droits de votes	Nbre d'AG dans lesquelles PAM a exercé ses droits de votes	%
France	90	100	100	100%
Europe hors France	34	40	31	78%
Total Europe	124	140	131	94%

2 - Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management n'a pas exercé ses droits de vote :

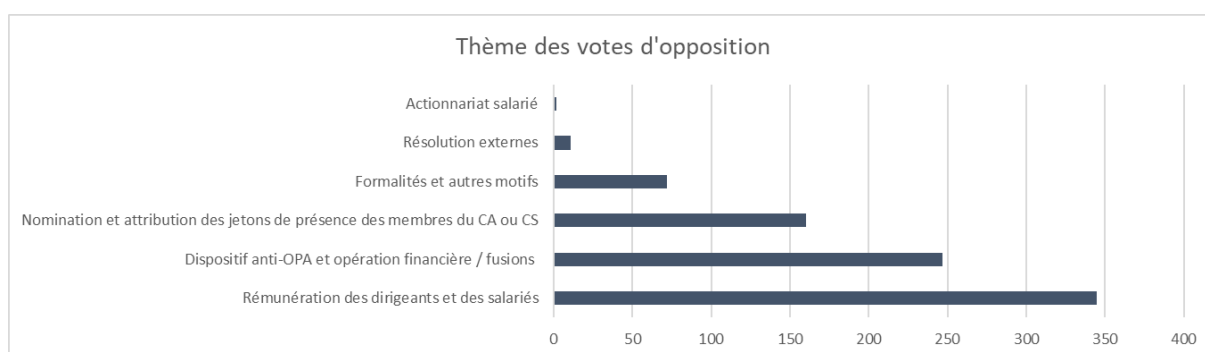
- aucune société française pour laquelle nous n'avons pas exercés nos droits.
- 7 sociétés de pays européens à POA (Pays bas, Suisse, Danemark).

3 - Répartition des votes

Nombre total de votes pour l'ensemble des OPCVM concernés	Nombre total de résolutions	Nombre de résolutions votées «pour»	Nombre de résolutions votées «Abstention»	Nombre de résolutions votées «contre»	Pourcentage de votes négatifs
Votées France	4 448	3 660		788	17,72%
Votées Europe hors France	791	738	2	51	6,45%
Total	5 239	4 398	2	839	16,01%



#### 4 – Analyse des votes d’opposition



Thèmes	Nombre de résolutions votées contre	% de votes négatifs	Motivation des votes
Nominatation/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	<b>160</b>	<b>19,02%</b>	Au moins un tiers des administrateurs ou membres du conseil de surveillance doivent être indépendants et le cumul de mandat ne doit pas être excessif. La rémunération des administrateurs doit être en phase avec les standards
Dispositif anti-OPA (Émission de bons de souscriptions réservés, programme de rachat d'actions...) et Opérations financières / fusions (augmentation de capital avec ou sans DPS, délégation opération de fusion...)	<b>247</b>	<b>29,37%</b>	Non favorable à de tels dispositifs, et ce dans l'intérêt des actionnaires minoritaires. Le cumul des autorisations proposées à cette assemblée générale, pourrait excéder le pourcentage cumulé de 15% préconisé par les recommandations de l'AFG.
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié) (Say on pay, AGA/stock option, indemnité de départ, augmentation de capital réservé aux salariés...)	<b>345</b>	<b>41,02%</b>	Les intérêts des dirigeants doivent être en ligne avec ceux des actionnaires. La politique de rémunération doit respecter un juste équilibre s'harmonisant avec les nécessités de motivation des salariés. Les indemnités de départ doivent être proportionnelles à la durée de présence, à la rémunération ne doivent pas excéder deux fois la rémunération annuelle (fixe, variable).
Actionnariat salarié	<b>2</b>	<b>0,2%</b>	Les attributions d'actions gratuites doivent être liées à des conditions de réalisation de performance sur une durée d'au moins 3 ans. Il est préférable de séparer les résolutions concernant les attributions destinées aux mandataires sociaux de celles destinées aux salariés.
Formalités et autres motifs	<b>72</b>	<b>8,56%</b>	
Résolutions externes	<b>11</b>	<b>1,31%</b>	Résolutions externes (non agréées par le Conseil)
<b>Total</b>	<b>841</b>	<b>100%</b>	

---

## 5. DECISIONS PRISES EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

A fin 2022, Palatine AM appliquait plusieurs exclusions sectorielles liées à sa stratégie d'investissement ESG :

---

### ARMES CONTROVERSEES :

Depuis 2018, Palatine AM a déployé une politique d'exclusion des sociétés impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Ainsi, nous excluons toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions.

De plus, depuis l'entrée en application progressive du règlement 2022/1288 datant du 6 avril 2022, les armes chimiques et/ou biologiques sont également considérées comme controversées par Palatine AM. Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication et/ou la commercialisation de ce type d'armes sont donc exclues des investissements.

Pour cela, les équipes de gestion de Palatine AM s'appuient sur une liste de valeurs impliquées dans les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions et les armes chimiques ou biologiques établie et mise à jour régulièrement. Les sociétés qui figurent dans cette liste ne sont pas autorisées à l'investissement et toute société déjà présente dans un fonds qui rejoindrait la liste d'exclusion devra dans les plus brefs délais être sortie de l'univers d'investissement et des fonds.

---

### CHARBON

D'après le scénario Beyond 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), l'intégralité des centrales à charbon devraient être fermées d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, pour espérer contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C.

Consciente des responsabilités qu'elle porte en tant qu'investisseur, Palatine Asset Management annonce la mise en place d'une politique de sortie du charbon afin d'aligner ses investissements sur les Accords de Paris qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et à limiter la hausse des températures moyennes mondiales à 1.5°C. Palatine Asset Management franchit ainsi une nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette politique s'applique à tous les actifs gérés par la société de gestion, hors fonds externes, donc aux investissements directs en actions et titres de créance des entreprises du secteur du charbon thermique.

Cette politique sectorielle vise la sortie définitive du charbon, étape indispensable pour limiter le réchauffement climatique au plus tard en 2030 sur toutes les classes d'actifs et zones géographiques.

Activités liées au charbon thermique : La stratégie charbon doit concerner a minima les investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire l'exploitation de mines de charbon et la production d'électricité à partir du charbon. En effet, le charbon, pilier de la production électrique dans le monde, est l'énergie qui contribue le plus à la hausse des émissions de CO2 via son extraction et son exploitation. Et le charbon thermique, en particulier, est l'énergie fossile la plus polluante qui se valorise, par voie de conséquence, de moins en moins bien. A terme l'électricité

produite à partir de ce charbon va perdre en productivité par rapport aux énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives.

Politique de sortie du charbon : A compter du 1er janvier 2021, Palatine AM a décidé de ne plus investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Palatine AM a souhaité mettre en place un seuil relatif d'exclusion basé sur la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires ou dans le mix énergétique et donc d'exclure de sa gestion :

- Les entreprises minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon.

En parallèle, il est également pertinent de définir un seuil absolu d'exclusion basé sur la production de charbon ou la capacité installée. En effet, certaines entreprises très diversifiées n'atteignent pas le seuil relatif d'exclusion alors que la taille de leurs installations les place parmi les principaux exploitants ou producteurs mondiaux de charbon. Palatine AM, en ligne avec la pratique recommandée par les ONG, a décidé d'exclure les entreprises

- dont la production annuelle de charbon dépasse les 10 M tonnes/an ;
- dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse les 5 GW.

Enfin, Palatine AM n'investira pas dans des sociétés qui voudraient se lancer dans de nouveaux projets axés sur le charbon.

---

## VALEURS CONTROVERSEES

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ISR de Palatine AM effectue une veille continue de la presse pour identifier dans les plus brefs délais les entreprises qui se rendent coupables de violations des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption),...

La matérialité d'une controverse est fonction du degré d'importance de la controverse (porte-t-elle sur une entité isolée ou l'ensemble du groupe, montant de ou des amendes...), de son impact (coûts directs et indirects, ...), du risque de réputation qu'elle représente et du degré d'impact sur les parties prenantes qu'elle entraîne. L'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter sont également considérés.

L'ensemble des entreprises qui ont une controverse jugée matérielle par Palatine AM sont placées sur une liste de surveillance interne. Les entreprises faisant l'objet des controverses de matérialité les plus élevées font l'objet d'une discussion en comité ISR. Selon les cas 2 décisions peuvent être prises : maintien de l'investissement avec renforcement des dispositifs d'engagement ou exclusion de la valeur et désinvestissement progressif dans le délai le plus bref respectant l'intérêt des porteurs. Une valeur est placée sur la liste d'exclusion en cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

Les valeurs placées sur la liste de surveillance en sont retirées après un délai d'un an sans réactivation de la même controverse ou/et sans survenance d'une nouvelle controverse.

Les valeurs placées sur la liste d'engagement renforcé ou sur la liste d'exclusion peuvent en sortir uniquement par décision du comité ISR. La liste est fréquemment revue et discutée. Les valeurs qui sortent de ces 2 listes sont placées sur la liste de surveillance pendant une période d'un an minimum.

Au cours de 2022, la société de gestion a par exemple procédé à l'engagement et/ou l'exclusion des valeurs dans les 2 cas suivants :

- Exclusion d'une valeur issue du secteur énergie fin octobre début novembre à la suite de plusieurs controverses. L'entreprise a été impacté par les tensions géopolitiques et le conflit Russo-Ukrainien du fait de sa présence dans le pays. Des accusations graves ont été portées sur les droits humains à la suite d'une enquête d'ONG. De plus certains projets de développement étant jugés extrêmement risqués pour l'environnement et pour la biodiversité ainsi que des explications non concluantes apportées par l'entreprises ne nous ont pas permis de conserver une opinion positive sur le titre. Les risques concernant les droits-humains, l'éthique des affaires ainsi que les risques d'image nous apparaissaient alors trop importants pour conserver la valeur. La décision de l'exclure de notre sélection de valeur a été prise avec sortie effective des portefeuilles concernés.
- Nous avons placé sous surveillance une valeur du secteur de l'agroalimentaire, indirectement citée comme fournisseur d'un distributeur du fait d'allégations d'approvisionnement en soja issu de la déforestation auprès d'un fournisseur sud-américain.  
L'engagement de l'entreprise par email puis en direct en One-on-One sur cette controverse jugée d'une sévérité importante a de facto impacté la note ESG de l'entreprise dans notre modèle. Toutefois, l'engagement a permis de mieux comprendre le positionnement, la réponse et les actions de remédiation apportées par l'entreprise.  
Cet engagement nous a rassuré quant au sérieux avec lequel l'entreprise aborde ces questions et a levé les principales réticences quant à nos restrictions d'investissements pour le les stratégies Taux et Performances Absolues, tout en continuant de surveiller l'entreprise.

## E. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

### 1. PART DES ENCOURS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE

Palatine AM a mesuré l'éligibilité de ses investissements ISR à la taxonomie Européenne. Les actifs des fonds gérés de manière ISR en 2022 étaient en moyenne éligible à hauteur de 20,50%.

Fonds ISR au 31/12/2022	Répartition ISR	% d'éligibilité
PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE	39,97%	18,28%
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	11,43%	17,35%
PALATINE PLANETE	17,05%	32,40%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	5,41%	16,20%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	11,46%	14,07%
PALATINE FRANCE MID CAP	11,46%	21,10%
PALATINE FRANCE SMALL CAP	3,22%	24,29%
<b>Eligibilité des investissements ISR</b>	<b>100%</b>	<b>20,50%</b>

La société de gestion prévoit de publier plus d'informations lors de l'établissement de son rapport 2023. Le périmètre pour lequel les calculs de l'éligibilité à la taxonomie est fiabilisé est encore limité à la classe d'actif action.

Nous prévoyons de travailler à son plus large déploiement courant 2023.

---

## 2. PART DES ENCOURS EXPOSES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

A partir de l'entrée en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088, Palatine AM a mesuré et publié l'exposition aux combustibles fossiles de ses investissements. Dans le cadre de cette mesure, sont considérés comme combustibles fossiles les actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Fonds ISR au 31/12/2022	% exposition	% couverture
PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE	7.53 %	100%
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	2.41 %	98%
PALATINE PLANETE	7.50 %	100%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	7.80 %	100%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	21.55 %	99%
PALATINE FRANCE MID CAP	3.45 %	100%
PALATINE FRANCE SMALL CAP	4.34 %	100%

Fonds ISR au 31/12/2022	% exposition	% couverture
Investissement de Palatine AM	9.21%	97%

## F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

### 1. OBJECTIFS D'ALIGNEMENT A L'ACCORD DE PARIS

A ce jour Palatine Asset Management n'a pas encore établi de stratégie quantifiée d'alignement avec l'accord de Paris et n'a donc pas de cible de réduction des émissions de GES à horizon 2030 pour ses portefeuilles. Le pilotage actuel des fonds n'inclut pas d'objectif d'atténuation des émissions de GES en absolu.

La mesure des émissions de GES et de la trajectoire climat de l'ensemble des portefeuilles ISR est réalisée. Une réflexion sur cette base est en cours pour déterminer une trajectoire de réduction des émissions de GES soutenable pour la société de gestion.

Palatine Asset Management a établi au cours de l'année 2022, une mesure de l'alignement de ses portefeuilles ISR à l'Accord de Paris selon le scénario «Well-below 2°C».

#### OBJECTIFS COURT TERME - 2022 / 2024

- Former l'ensemble des gérants de portefeuille à l'ESG : Toute l'équipe de gestion devra passer le CFA ESG.
- Mettre à disposition de l'ensemble des gérants de produits ISR les empreintes carbone, les intensités carbone, et les trajectoires de température de leur portefeuille.
- Améliorer la couverture de nos données carbone pour couvrir au moins 90% de nos portefeuilles ISR.
- Adopter une stratégie d'exclusion du gaz et du pétrole.
- Renforcer notre stratégie d'exclusion du charbon.
- Renforcer l'engagement sur la transparence en matière de données carbone, notamment auprès des petites valeurs investies dans le cadre de notre gestion monétaire.

#### OBJECTIFS MOYEN TERME – 2025 / 2030

- Renforcer la prise en compte des trajectoires de température dans la sélection des valeurs de nos portefeuilles ISR.
- Exclure de nos investissements ISR les sociétés ayant des trajectoires de température supérieures à 3°C.
- Publier la trajectoire de température de nos produits ISR.
- Rejoindre une coalition d'investisseurs engagée pour une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée à l'Accord de Paris.

#### OBJECTIFS DE LONG TERME – 2030 / 2050

- Investir uniquement dans des entreprises ayant défini une trajectoire d'alignement à l'Accord de Paris.
- Aligner tous nos portefeuilles sur une trajectoire de température inférieure à 2°C

---

## 2. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Palatine AM évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris de ses émetteurs et de ses portefeuilles à l'aide de l'approche GDA de la méthodologie « Paris Alignment » du fournisseur de données Trucost (S&P). Cette méthodologie évalue l'alignement d'un émetteur aux objectifs de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux de température de l'époque préindustrielle. Au regard de données historiques, cette approche permet non seulement de dresser un état sur l'alignement actuel de l'entreprise au regard de ses émissions GES passées, mais elle permet aussi de présenter une démarche d'évaluation de la transition à partir de données prospectives qui examinent l'adéquation des réductions d'émissions GES au fil du temps pour répondre à un Budget carbone 2°C. En d'autres termes, cette méthodologie permet, année par année, d'identifier l'ampleur des réductions d'émissions GES à réaliser d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : en comparant les émissions GES totales du portefeuille (réelles ou estimées) de 2012 à 2030 par rapport au nombre maximum d'émissions GES pour être aligné aux Accords de Paris, sont calculées les émissions GES que le portefeuille émet en excès ou en-dessous de sa trajectoire d'alignement. Un résultat négatif signifie donc que le portefeuille est aligné sur le scénario, alors que, à l'inverse, un résultat positif fait ressortir un excédent d'émissions GES. Sur la base de ce résultat, cette méthodologie permet de définir la « température du portefeuille » : >1,5°C, 1,75°C et 1,5-2°C pour les résultats négatifs, et plusieurs intervalles de 2 à 5°C pour les résultats positifs.

Les données d'émissions GES sont exprimées, par émetteur, en équivalent tonnes de CO<sub>2</sub>. Ces données sont sectorisées (classification GICS) et pour certains émetteurs elles sont modélisées/extrapolées.

Cette méthodologie d'alignement aux Accords de Paris s'inscrit dans une méthodologie générale « Climat » mise en place chez Palatine AM qui vise à inscrire la société de gestion comme partie prenante de la transition écologique 1/ en limitant ses investissements dans les acteurs peu vertueux, 2/ en accompagnant les acteurs soucieux de se transformer et 3/ en investissant dans les acteurs de l'économie de la transition. Cette méthodologie Climat se compose, outre l'évaluation de l'alignement aux Accords de Paris, du suivi d'indicateurs Carbone (émission, empreinte et intensité), de l'encadrement des activités de financement et d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux (Charbon) et sociaux au travers de politiques sectorielles et du suivi des controverses (pouvant aller jusqu'à l'exclusion).

Palatine AM applique sa méthodologie Climat, et notamment l'évaluation de l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris, à tous les actifs de ses fonds, exceptés les lignes de liquidités, les produits dérivés, les OPC et ETF et les actifs non-couverts par les fournisseurs de données extra-financières.

---

## 3. RÉSULTATS

Nous avons actuellement estimé les trajectoires d'alignement uniquement pour nos produits qui intègrent des critères ESG dans leur gestion aux 31/12/2022.

	Portefeuilles	Alignement aux accords de Paris
Obligataires	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	>3°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	1.5-2.0°C
	Palatine Global Bonds	2-3°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	1.5-2.0°C



	Palatine Optimum Crédit	2-3°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.5-2.0°C
	Palatine Opportunité	1.5-2.0°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.5-2.0°C
Monétaires	Palatine Monétaire Standard	<1.5°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.5-2.0°C
	Palatine Monétaire Court Terme	<1.5°C
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.5-2.0°C

	Portefeuilles (indices)	Alignement aux accords de Paris
Actions	Palatine Europe Sustainable Employment	2-3°C
	EuroStoxx 50	2-3°C
	Palatine France Emploi Durable	2-3°C
	SBF 120	2-3°C
	Palatine Entreprises Familiales	>3°C
	EuroStoxx 50	2-3°C
	Palatine France Small Cap	1.5-2.0°C
	Enternext PEA PME	1.5-2.0°C
	Palatine France Mid Cap	1.5-2.0°C
	CAC MID 60	>3°C
	Palatine Amérique	1.5-2.0°C
	S&P500 ESG	>3°C
	Conservateur Emploi Durable	2-3°C
	SBF 120	1.5-2.0°C
	Palatine Planète	1.5-2.0°C
	Univers d'investissement planète	1.5-2.0°C

Source : Trucost

#### 4. UTILISATION DES INDICES DE REFERENCE « ACCORD DE PARIS » POUR LES FONDS INDICIELS

Palatine AM ne gère pas de fonds indiciels, la société n'est pas concernée par cette section.

#### 5. ROLE ET USAGE DANS LA STRATEGIE ESG

L'évaluation de l'alignement de nos produits aux objectifs internationaux de réduction des émissions nous permet d'appréhender l'efficacité de notre stratégie d'intégration du changement climatique dans notre gestion. Cette intégration se fait par 3 principaux axes. Ils sont tous liés aux émissions carbone considérées dans la méthodologie d'évaluation d'alignement de nos produits aux objectifs internationaux.

Ces 3 axes sont :

- 1- Intégration des aspects climatiques dans l'analyse ESG : Les émissions carbone et les trajectoires de décarbonation des sociétés, utilisées dans l'évaluation de l'alignement de nos portefeuilles à l'Accord de Paris, sont aussi considérées dans la notation ESG des entreprises.
- 2- Réduction de nos investissements dans des actifs fortement carbonés à travers une politique d'exclusion du charbon : Les sociétés minières, dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés par l'extraction du charbon thermique, sont exclues de l'univers d'investissement des fonds de Palatine AM. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissements responsables. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M de tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus.
- 3- Prise en compte des principales incidences négatives : L'ensemble de notre gamme de produits ayant pour objectif de réaliser une part d'investissement durable au sens de la SFDR considère les principales incidences négatives des entreprises dans lesquelles ils investissent. Parmi les incidences négatives considérées, 7 sont liées au climat.
- 4- Considération des risques liés au changement climatique dans la gestion et notamment du risque de transition. Ce risque porte sur les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ces effets pourraient être : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...

---

## 6. CHANGEMENTS LIES A LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Au cours de l'exercice écoulé nous avons développé le calcul de l'alignement de nos portefeuilles ISR à l'Accord de Paris, et nous avons renforcé notre stratégie d'investissement afin de prendre en compte les principales incidences négatives des entreprises dans lesquelles Palatine AM investit.

En 2022, la société de gestion a appliqué une politique d'exclusion du charbon qui avait été définie en 2021. Elle s'applique à l'ensemble des actifs détenus en direct par la société de gestion sauf demande spécifique de ses clients. Palatine AM ambitionne de sortir du charbon d'ici 2030 et a pour projet d'adopter une politique d'exclusion des hydrocarbures non-conventionnels.

---

## 7. ACTIONS DE SUIVI

Le suivi des indicateurs climatiques est effectué en continu par nos équipes de gestion. Ils sont publiés trimestriellement pour l'ensemble des produits intégrant une gestion ISR.

---

## 8. FREQUENCE DE L'EVALUATION

Nous avons pour la première fois évalué l'alignement de nos portefeuilles ISR aux objectifs internationaux de réduction des émissions au 31/12/2022. Nous avons l'ambition d'étendre cette mesure à l'ensemble de nos actifs sous gestion et de la reconduire chaque année de manière à pouvoir suivre notre avancé dans le temps.

## G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

### 1. RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE (1992)

Au 31/12/2022, la société de gestion ne dispose pas encore d'une stratégie de réduction de sa pression sur la biodiversité avec un objectif chiffré à horizon 2030. La volonté de Palatine AM est de publier cette stratégie dans le délai le plus court possible sans qu'il nuise à la réflexion nécessaire pour déterminer une stratégie à la fois ambitieuse et cohérente avec les contraintes d'investissement existantes. L'objectif est de parvenir à mesurer l'avancement des politiques de la société de gestion concernant les objectifs définis par la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Pour rappel, les 3 principaux objectifs définis par cette convention sont :

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable de ses composants
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

### 2. CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITE

Palatine AM n'est actuellement pas en mesure de mesurer ses contributions à la réduction des principales pressions sur la biodiversité. La société de gestion a cependant défini des objectifs à court, moyen et long termes pour progressivement mieux piloter et réduire son impact sur la biodiversité.

Les objectifs à court terme sont orientés sur le déploiement d'un système de mesure de l'impact des investissements de Palatine AM sur la biodiversité d'une qualité suffisante pour pouvoir être utilisé comme outil de pilotage des stratégies de gestion.

Dans un horizon de temps plus long, Palatine AM s'est fixé comme ambition de définir des objectifs de réduction de ses pressions sur la biodiversité pour tendre vers le niveau de pression le plus faible possible.

#### OBJECTIFS DE COURT TERME

- Signer un contrat de long terme avec un fournisseur de données spécialisées sur la biodiversité pour mesurer l'alignement de notre stratégie avec les objectifs internationaux de réduction de la pression sur la biodiversité.
- Nouer un partenariat avec une coalition d'investisseurs pour promouvoir une meilleure transparence sur les indicateurs de biodiversité et une plus grande intégration de ces derniers au sein des processus de prise de décisions financières.
- Intégrer la biodiversité dans nos processus d'analyse interne.
- Engager 20 entreprises sur la thématique de l'eau.

## OBJECTIFS DE MOYEN TERME

- Définir une méthodologie d'intégration des pressions sur la biodiversité dans les décisions d'investissement.
- Mener un engagement auprès des sociétés investies pour les pousser à améliorer leurs pratiques. L'objectif est d'avoir plus d'informations sur l'exposition aux zones de biodiversité sensibles des entreprises, leurs impacts sur la biodiversité et les mesures qu'elles mettent en place.
- Mener des actions de sensibilisation sur les sujets de biodiversité auprès des collaborateurs de Palatine AM et de ses clients.
- Définir une trajectoire de réduction des pressions exercées par nos investissements sur la biodiversité.

## OBJECTIFS DE LONG TERME

- Investir uniquement dans des sociétés dont les pressions sur la biodiversité sont faibles ou neutres ou ayant une trajectoire d'alignement à des stratégies de gestion de la biodiversité ambitieuses.

### 3. MESURE DE L'EMPREINTE SUR LA BIODIVERSITE

Bien que Palatine AM ne dispose pas encore d'outil de mesure de son impact sur la biodiversité pour mesurer son alignement avec les objectifs internationaux de réduction des pressions sur la biodiversité, un coût environnemental de ses investissements est calculé.

Ce coût environnemental chiffre notamment l'impact exercé par les activités des entreprises investies sur la biodiversité au travers des indicateurs suivants :

- Les émissions de GES
- L'usage de l'eau
- La production de déchets
- La pollution de l'eau et des sols
- La production de polluants atmosphériques
- L'usage de ressources naturelles

Les données liées à ce coût sont fournies par Trucost (S&P).

Pour les fonds ayant une gestion ISR fin 2022, l'empreinte environnementale au 31/12/2022 est la suivante :

	Portefeuilles	Ratio d'impact sur la biodiversité
Obligataires	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	<b>1.75</b>
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	1.14
	Palatine Global Bonds	<b>2.68</b>
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	1.14
	Palatine Optimum Crédit	<b>1.54</b>

	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.24
	Palatine Opportunité	<b>1.74</b>
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.24
Monétaires	Palatine Monétaire Standard	<b>4.05</b>
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.24
	Palatine Monétaire Court Terme	<b>3.86</b>
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	1.24
Actions	Palatine Europe Sustainable Employment	<b>1.03</b>
	EuroStoxx 50	1.71
	Palatine France Emploi Durable	<b>1.11</b>
	SBF 120	2.40
	Palatine Entreprises Familiales	<b>3.46</b>
	EuroStoxx 50	1.71
	Palatine France Small Cap	<b>2.17</b>
	Enternext PEA PME	1.87
	Palatine France Mid Cap	<b>1.77</b>
	CAC MID 60	3.09
	Palatine Amérique	<b>1.15</b>
	S&P500 ESG	0.98
	Conservateur Emploi Durable	<b>1.06</b>
	SBF 120	2.40
	Palatine Planète	<b>2.66</b>
	Univers d'investissement planète	2.49

Cette mesure de ratio d'impact ne nous permet pas de faire le lien avec un impact positif exercé sur la biodiversité. Il est donc difficile de juger de l'alignement des portefeuilles de Palatine AM aux Accords sur la biodiversité sur cette seule base.

En revanche, avec cette mesure en 2022 les portefeuilles investis en actions sont ceux qui affichent des ratios d'impact inférieurs à ceux de leur indice de référence. A noter que cette classe d'actif est celle qui intègre depuis plusieurs années les critères ESG.

La méthode de Palatine AM s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

### 1. IDENTIFICATION, EVALUATION ET PRIORISATION DES RISQUES ESG

#### IDENTIFICATION

Consciente de l'urgence climatique et du besoin de réduire l'exposition de ses actifs aux différents risques climatiques, Palatine AM a mis en place une politique d'investissement responsable. L'objectif est de protéger les actifs dont elle a la gestion de ces risques climatiques potentiels mais aussi de participer au financement d'une société plus durable pour faire bénéficier ses clients des opportunités liées au changement climatique.

#### EVALUATION

L'évaluation des risques ESG se fait par le biais de 2 processus. La notation ESG des valeurs investies permet d'exclure les valeurs dont la notation ESG fait apparaître un risque extra-financier significatif. Le suivi des controverses permet d'exclure les valeurs ayant fait l'objet de controverses majeures au cours des derniers mois ou à risque élevé de controverse.

##### 1- Notation ESG

La méthodologie de notation ESG de Palatine AM s'appuie sur les données et les ratings de l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS, et en complément sur une analyse interne pour les valeurs non suivies par l'agence de notation. Cela concerne aujourd'hui essentiellement des petites et moyennes capitalisations et entreprises non cotées.

- **La politique sociale de l'entreprise** : respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites ; plans de formation ; gestion des restructurations ; promotion du dialogue social ; santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.
- **Protection de l'Environnement** : identification des impacts ; existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées ; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone ; maîtrise des consommations d'énergies ; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.
- **Les relations client-fournisseur** : lutte contre la corruption ; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs ; respect du droit de la concurrence ; image de qualité et de fiabilité.
- **La politique managériale de l'entreprise** : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- **Les relations avec la société civile** : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.

- **Droits humains** : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Les modifications du processus d'analyse ESG ont lieu si nécessaire. Les analyses ESG sur les actions sont revues en moyenne tous les 12 mois sauf cas de force majeure (controverses, actualités, ...).

## 2- Suivi des controverses

Une entreprise fait l'objet d'une controverse considérée comme majeure lorsqu'elle est coupable de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption), ...

Le degré d'importance d'une controverse (d'une entité isolée ou d'un groupe) et son impact (coûts directs et indirects, ...) sur le score global d'un titre (pouvant entraîner la mise sous surveillance voire la sortie partielle ou totale de la valeur) est fonction du risque de réputation et du degré d'impact sur les parties prenantes que cela entraîne, ainsi que de l'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter.

En cas d'émergence d'une controverse sur une des valeurs du portefeuille, une mise à jour de l'analyse ESG est faite le plus rapidement possible pouvant entraîner le désinvestissement de la valeur.

---

## PRIORISATION

Dans le cadre de la gestion des risques ESG, celle liée au réchauffement climatique a été identifiée comme étant prioritaire parmi les risques ESG. Ainsi, Palatine AM a la volonté d'aligner ses portefeuilles sur une trajectoire bas-carbone. Cet alignement implique de sélectionner – à l'intérieur d'un secteur ou d'une catégorie d'actifs financiers – les valeurs qui ont commencé à mettre en œuvre des efforts de décarbonation croissants, requis sur leurs secteurs d'activité.

Pour se faire Palatine AM a mis en place une politique d'investissement ESG incluant plusieurs actions directement en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique :

- Une politique d'exclusion : PAM a décidé de compléter son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique avec une politique charbon stricte. Les sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés par l'extraction du charbon thermique sont exclues de l'univers d'investissement des fonds PAM. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissement responsables. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus.
- L'intégration des critères ESG sur l'ensemble de ses actifs sous gestion s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des gérants de fonds aux problématiques ESG.
- Une politique d'investissement responsable et de labellisation de ses fonds les plus avancés dans cette démarche.
- Une politique d'engagement :



- Rencontre avec les sociétés pour les engager sur les sujets ESG. L'objectif est de les inciter à plus de transparence sur les indicateurs extra-financiers mais aussi à les pousser à améliorer leurs performances dans ces domaines pour un engagement sur le long terme.
  - Politique de vote en faveur des décisions favorables à de meilleures pratiques sur les plans environnemental, social, et de gouvernance.
- Une analyse ESG interne : Face à la diversification et la complexification des indicateurs ESG, Palatine AM a développé une méthodologie interne de notation ESG établie en fonction des problématiques qui lui semblent importantes. C'est le cas du suivi des émissions carbone des entreprises, de leur empreinte carbone, leur part d'énergie verte et leur exposition aux énergies fossiles. De plus, conformément à l'exigence de la taxonomie, Palatine AM devrait intégrer cette année le suivi de la part de chiffre d'affaires vertueux des entreprises dans ses décisions d'investissement. Ces indicateurs environnementaux permettent à Palatine AM de prendre en compte les risques et opportunités liés au changement climatique.

---

## 2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

La société de gestion reconnaît 3 catégories de risques climatiques majeurs :

- les risques climatiques physiques : Risques financiers incertains qui résulteraient des effets du changement climatique sur les actifs physiques (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...).
- Les risque de dépendance à la biodiversité : Les pressions exercées sur la nature par l'activité humaine modifie les milieux et peuvent créer des risques pour les entreprises (baisse de la fertilité des sols, disparition des abeilles pollinisatrices, disparition d'une espèce végétale ou animale ...).
- les risques de transition : ce sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...
- les risques de responsabilité : ce sont les impacts financiers incertains résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou par ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

Type de risque	Facteurs de risque associés	Caractéristiques					Zones géographiques concernées	Secteurs économiques concernés
		Temporalité	Exogène ou endogène	Occurrence	Intensité	Horizon		
Risques physiques	Changements climatiques entraînant des coûts d'assurance plus élevés, une augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance, un endommagement ou une réduction de l'efficacité des actifs physiques et/ou des infrastructures, une interruption des chaînes d'approvisionnement en amont et en aval, des impacts sur la santé et la productivité des travailleurs, des dépenses d'exploitation et d'investissement supplémentaires.	Émergent	Exogène	Continue (température, niveau de la mer) et ponctuelle (événements climatiques extrêmes)	Moyen et Haute	Moyen terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis)
Risque de dépense à la biodiversité	Choix d'investissement (zone, secteurs, entreprise), politique publique, comportement des consommateurs, et réchauffement climatique.	Émergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Long terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Matériaux, Industrie, consommation courante, alimentation, santé, services aux collectivités.
Risques de transition	Modification du comportement des consommateurs, renforcement des obligations réglementaires (sortie des véhicules thermiques, la production d'électricité à base de charbon,...) et reporting, augmentation du coût des matières premières, investissement dans des actifs à risque, investissement infructueux dans de nouvelles technologies,...	Émergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Long terme	Europe +++ (comportement des consommateurs, réglementation européenne) Mondial + (épousement des réserves, sommets internationaux,...)	Principalement : Energie, Automobile & Transport, Services aux collectivités, Alimentation, Biens de consommation courantes et distribution (plastique, froid), Immobilier, Exploitation minière
Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux	Réputation : suspicion de greenwashing (ONG, média) Financier : multiplication des recours en justice	Actuel	Exogène (suspicion de greenwashing) et endogène (politique d'investissement)	Ponctuel	Moyen	Court terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis)

### 3. FREQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Nous revoyons le cadre de notre gestion des risques annuellement.

### 4. PLAN D'ACTION POUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG

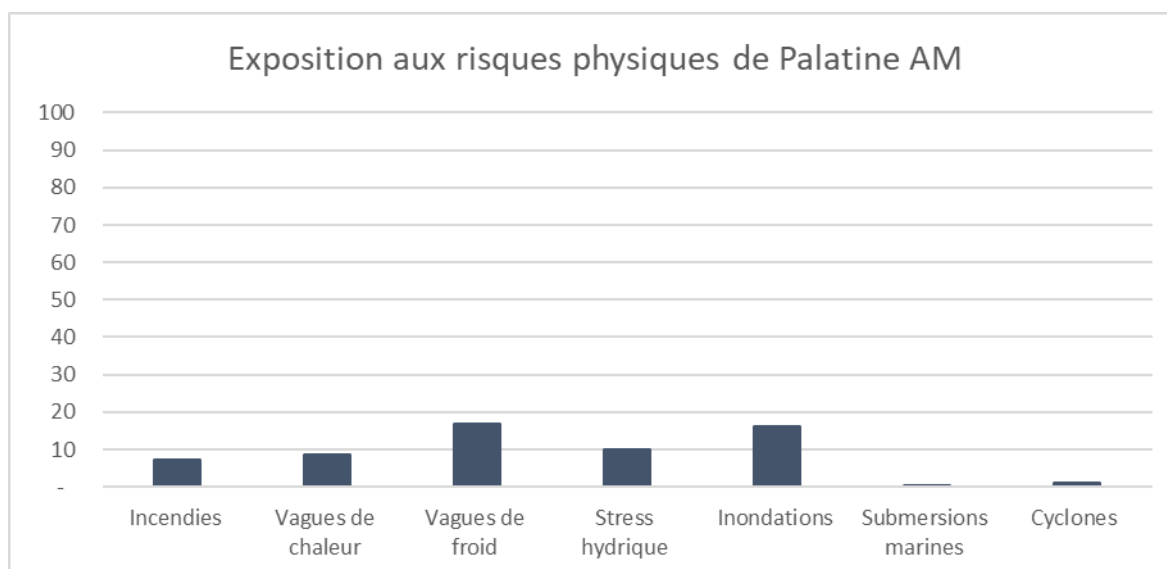
Pour chaque risque de durabilité identifié, Palatine AM a mis en place des politiques de gestion adéquates pour essayer de les minimiser :

Risque	Plan d'action de Palatine AM
Risque physique	Mise en place d'une mesure de l'exposition des portefeuilles à ce risque pour mieux l'appréhender.  Engagement des sociétés détenues sur ces problématiques (eau, biodiversité, réduction des émissions ...)  Stratégie d'investissement axée sur les entreprises qui apportent des solutions aux problématiques liées aux réchauffement climatique (pollution, raréfaction des ressources, réduction des émissions)
Risque de dépendance à la biodiversité	Objectif de progression à court terme dans l'intégration de données sur la biodiversité dans notre processus de gestion
Risque de transition	Adoption de politique d'exclusion des actifs les plus à risques (charbon, pétrole et gaz).  Stratégie d'investissement axée sur des entreprises de la transition juste.
Risque de responsabilité	Démarche transparente (adhésion au code de transparence de l'AFG)

## 5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT DES RISQUES ESG

### RISQUE PHYSIQUE

Pour mesurer l'exposition de ses investissements aux risques physiques, Palatine AM a utilisé le score d'exposition aux incendies, aux vagues de chaleur ou de froid extrême, aux stress hydriques, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou à des ouragans fournis par Trucost. Les scores d'exposition sur 100 des actifs de la société de gestion pour chacun de ces risques sont les suivants :



La méthodologie de mesure des risques physiques présentée ci-dessus s'appuie sur des données prospectives. Palatine AM a fait le choix de présenter les risques à horizon 2050 pour le scénario de réchauffement climatique le plus important. Le choix de l'horizon correspond à la plupart des engagements des entreprises comme des états qui sont à échéance 2050. Pour ce qui est du niveau de risque, le plus important a été retenu car selon les études menées par le GIEC, le rythme de réchauffement actuel laisse présager un dépassement du seuil des 1,5°C de réchauffement entre 2021 et 2040.

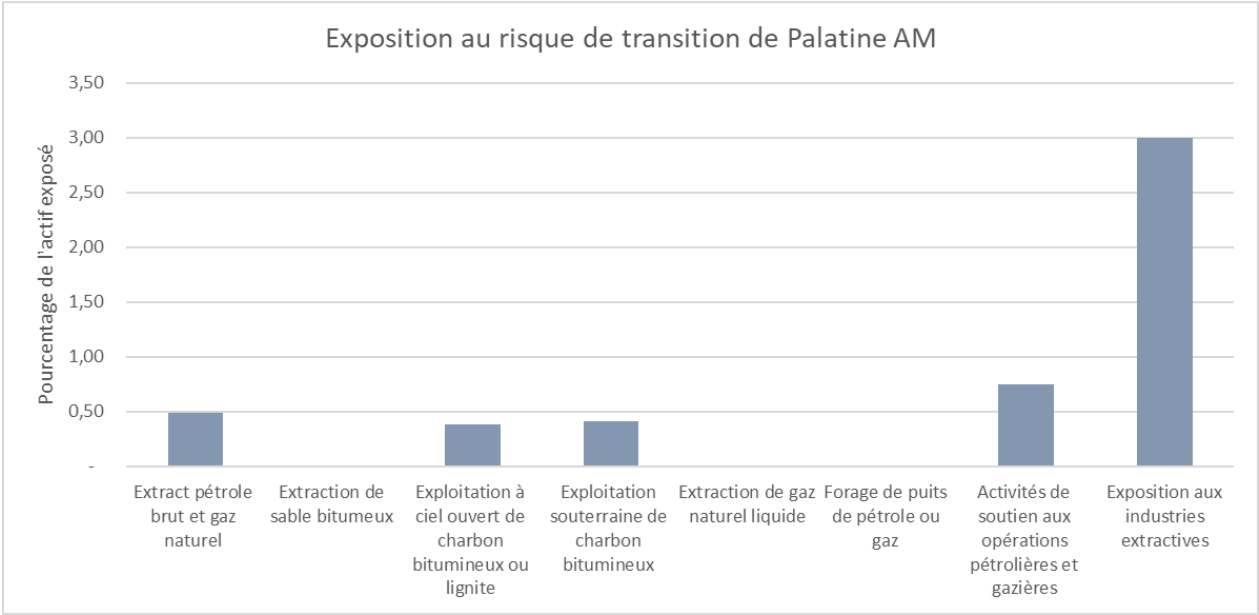
### RISQUE DE DEPENDANCE A LA BIODIVERSITE

Palatine AM a identifié ce risque. La société est en cours de déploiement d'un procédé pour mesurer ce risque. Il sera publié dans les meilleurs délais possibles.

### RISQUE DE TRANSITION

La mesure de l'exposition de la société de gestion aux risques de transition est effectuée au travers du pourcentage d'entreprises, pondéré par leurs poids dans le portefeuille, qui a une part de son chiffre d'affaires dans un ou plusieurs des secteurs suivants : exploitation souterraine ou à ciel ouvert de charbon bitumineux, extraction de pétrole brut, de pétrole de gaz naturel, de sable bitumineux, ou de gaz naturel liquide, forage de puits de pétrole ou de gaz et toutes autres activités de soutien aux

opérations pétrolières et gazières. Les pourcentages d'exposition des investissements aux actifs les plus exposés au risque de transition sont les suivants :



**RISQUE DE RESPONSABILITE**

Palatine AM intègre les critères ESG dans 90% de ses produits. Elle porte donc un risque de responsabilité sur la quasi-totalité des actifs sous gestion.

**6. EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES**

Nous publions cette estimation pour la première fois en 2022.